



Aide au retour concrète

Mali, Bamako



Après plus d'une décennie de travail en Europe, M. S. est retourné dans son pays d'origine, le Mali, en août 2018. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) l'a soutenu aussi bien en transit qu'à son arrivée à Bamako, où son frère était également présent. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui avait accordé une aide financière pour la mise en place d'un projet de réintégration. L'OIM était chargée de la coordination du projet sur place.

Après une première entrevue avec l'OIM sur place, M. S. a changé son idée de projet de réintégration, passant de la vente d'aliments au commerce de matériel de construction. L'OIM a donc acheté du ciment, du fer et d'autres matériaux sur la base de

trois factures pro-forma et a financé les six premiers mois de location des locaux.

Lorsque nos collègues ont rencontré M. S. six mois plus tard, celui-ci a mentionné que l'aide à la réintégration l'avait effectivement aidé à se réintégrer dans la ville de Bamako. Cependant il n'était pas satisfait du chiffre d'affaires que générait son commerce. Il a indiqué qu'il n'avait pas assez d'expérience dans le domaine et qu'une formation appropriée lui aurait bien servi. Il appréciait tout de même sa situation qu'il estimait bien meilleure que lorsqu'il était en Suisse et se voyait rester à Bamako et développer et/ou diversifier son activité professionnelle.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, Juin 2019